

Formation

L'évaluation des risques santé sécurité et le document unique

Réduire les risques santé-sécurité au travail dans une logique de prévention et de pilotage

L'évaluation des risques professionnels (EvRP) permet de repérer les risques critiques auxquels peuvent être exposés les salariés au travail. C'est la base de toute démarche de prévention.

Cette formation vous permet de réaliser l'évaluation et la hiérarchisation des risques santé-sécurité au travail (SST), y compris les risques psycho-sociaux, au sein de votre entreprise. Et au-delà du constat et de la rédaction d'un document unique pertinent, elle vous aide à structurer votre programme de prévention dans une logique de maîtrise des risques continu.

1

Le programme de la formation

1/ Pourquoi une évaluation des risques professionnels ?

- Les enjeux internes et externes.
- Le contexte juridique et réglementaire.
- Le vocabulaire : danger, risque, événement dangereux, dommage...
- La notion de pénibilité au travail : les postes concernés.

2/ Mettre en œuvre l'évaluation des risques

- Choisir le périmètre de l'étude.
- Préparer l'analyse en amont : recueil de données clés.
- Organiser les groupes de travail et l'analyse/observations terrain.
- Identifier les différents dangers et les risques.
- Estimer et hiérarchiser les risques bruts : évaluation de la gravité, de la fréquence et/ou probabilité d'apparition du danger.
- Prendre en compte les moyens de maîtrise des risques existants.
- Réaliser une cartographie de synthèse : classer les risques.
- Zoom sur des cas particuliers : risques psycho-sociaux, ATEX, évaluation de la pénibilité, C3P, co activité...

3/ Rédiger son D.U et son programme de prévention

- Se fixer des objectifs mesurables.
- Réduire la probabilité d'apparition en agissant sur les causes racines.
- Réduire la gravité par des actions de protection.
- Formaliser le plan de maîtrise du risque : planifier les actions, clarifier les responsabilités.
- Rédiger son document unique (DU) : faire simple, didactique, informatique, partagé.

4/ Faire du Document unique un outil du management

- Suivre les actions décidées.
- Faire de cette évaluation des risques, un outil de pilotage.
- Mettre à jour l'évaluation des risques par les audits, visites sécurité, accidents et des évolutions d'activités.
- Partager l'information avec les équipes ; animer la prévention sur le terrain.

À qui s'adresse cette formation ?

Pour qui

- Responsable et animateur santé-sécurité,
- Préventeur, Responsable hygiène et sécurité, directeur de site.
- Membre du CHSC, manager.
- Toute personne désignée pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

Prérequis

- Connaissance de la réglementation applicable dans l'entreprise est souhaitée.
- La formation "[Santé - sécurité : les points clés de la réglementation](#)" (réf. 6259) est un excellent préalable à ce cursus.

Les objectifs de la formation

- Comprendre les enjeux de l'évaluation des risques SST dans un contexte réglementaire et juridique.
- Identifier les étapes clés pour construire et/ou mettre à jour son document.

Points forts

- Une formation animée par **des consultants réalisant sur le terrain** des analyses de risques.
- **Présentation d'exemples** de document unique
- Chaque participant qui aurait déjà mené une analyse de risques est invité à venir avec ses documents pour étude **critique et conseil**.
- **Un fichier Excel d'analyse de risques** est remis à chaque participant pour faciliter la mise en œuvre des acquis sur le terrain.

Durée : 2 jours (14h00)